

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le trente avril à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-huit avril deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1- Subvention aux associations communales : indices 2009.

Le conseil municipal par 7 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, décide :

- D'AUGMENTER de 3 % les indices servant de base au calcul des subventions versées aux associations,
- D'APPROUVER les propositions suivantes :

Catégorie 1 : *Association d'intérêt communal*

- Comité des Fêtes de Hirel = 764,37 €
- Comité des Fêtes de Vildé = 764,37 €

Catégorie 2 : *Associations sportives*

- Tennis Club de HIREL et LA FRESNAIS = 311,57 €
- Entente Sportive des Clubs de la Côte = 437,93 €
- Gym Loisirs = 690,65 €

Catégorie 2 : *Associations à thématique*

- A.I.C.A. LA FRESNAIS –HIREL-VILDÉ = 168,83 €
- U.N.C. – A.F.N. = 168,83 €
- Sillon d'Artistes = 112,55 €
- Club de l'Amitié HIREL – VILDÉ = 168,83 €
- Art expo = 112,55 €
- Brin de Soleil = 112,55 €

Catégorie 2 Bis : *Associations de parents d'élèves*

- C.P.E.E.P.H. = 112,55 €

2- Aire de camping-cars – Financement des travaux.

Le conseil municipal par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

- ACCEPTE la proposition de la compagnie DEXIA CRÉDIT LOCAL d'une durée de 12 ans au taux fixe de 4,33 % en vue de financer les travaux de construction de l'aire de camping-cars à hauteur de 100 000 €.

3- Souscription d'une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- ACCEPTE la création d'une ligne de trésorerie d'un montant de 138 000 €,
- RETIENT l'offre de la BCME d'une durée d'un an au taux fixe de 2,35 %.

4- Extension du réseau d'éclairage public 2009 - Approbation de devis.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les devis de l'entreprise S.T.E pour un montant total de 5 789,50 € H.T. soit 6 924,25 € T.T.C au titre des extensions d'éclairage public de 2009, à savoir
 - extension de l'éclairage public à « Mirlange » pour un coût de 1 281,25 € H.T. soit 1 532,38 € T.T.C.,
 - extension de l'éclairage public face au terrain de foot pour un coût de 697,25 € H.T. soit 833,91 € T.T.C.,
 - extension de l'éclairage public au « Bout de la Ville » pour un coût de 697,25 € H.T. soit 833,91 € T.T.C.,
 - extension de l'éclairage public à « La Quesmière – RD n°75 vers La Fresnais » pour un coût de 1 135,25 € H.T. soit 1 357,76 € T.T.C.,
 - extension de l'éclairage public à « La Quesmière – RD n°75 vers Rue du Domaine » pour un coût de 1 978,50 € H.T. soit 2 366,29 € T.T.C.

5- Effacement des réseaux à la « Quesmière » (tranche 2) – Conclusion d'une convention avec France Télécom.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la signature de la convention visant l'effacement des réseaux à la « Quesmière » - Tranche 2 pour la partie relative aux réseaux téléphoniques avec France Télécom.

6- Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement pour trois ans du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG pour un montant de 1 275,00 € HT dans le cadre de la bibliothèque municipale.

7- Lagunes – Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention visant l'adhésion de la commune à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif proposée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine contre rémunération forfaitaire (0,30 €/habitant DGF).

8- Archives communales – Recours aux Archives Départementales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à l'archivage du fonds communal par un archiviste vacataire par le biais des Archives Départementales. Le coût d'une telle opération comprend la masse salariale à savoir 2 300 € par mois et les fournitures estimées à 900 €, soit un coût total d'environ 5 500 €.

9- Cantine municipale – Renouvellement de la convention avec Océane de restauration.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le renouvellement de la convention liant la commune à Océane de restauration dans le cadre de la fourniture des repas pour la cantine municipale. Le prix du repas enfant est de 2,200 € HT, soit 2,321 € TTC et celui du repas adulte est fixé à 3,000 € HT, soit 3,165 € TTC

10- Suppression de la régie de recettes « marché de Noël » et création d'une régie de recettes « animations communales » - Détermination du droit de place.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 4 abstentions :

- AUTORISE la suppression de la régie de recettes pour les activités liées au marché de Noël,
- APPROUVE la création d'une régie de recettes plus globale ayant pour objet les animations communales,
- ENTERINE le montant du droit de place fixé à 10 €.

11- Marché d'été - Modification du droit de place.

Le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE l'augmentation du droit de place en lien avec la régie du marché d'été et le porte à 3 euros par mètre linéaire et par marché.

12- Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse et Enfance - Élection des délégués suppléants.

Le conseil municipal par 9 voix pour et 6 voix contre :

- NOMME délégués suppléants auprès du S.I.A.J.E. :
 - Monsieur GASNIER Lucien,
 - Madame TÉZÉ Marie-Claude,
 - Madame GUÉRINEL Pierrette.